

## BAREME DES DROITS D'INSCRIPTION 2024/2025

Pour obtenir une carte d'étudiant, il faut d'abord payer les droits d'inscription dont le montant est fixé annuellement par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (voir ci-dessous)

**A NOTER :** Le conseil d'administration a approuvé l'application des droits nationaux aux étudiants extracommunautaires pour l'année universitaire 2024-2025.

Ainsi, les droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires sont les mêmes que pour les étudiants français.

INSCRIPTION PRINCIPALE	NON BOURSIERS	(1) BOURSIERS
<b>CURSUS LICENCE :</b> – L1, L2, L3 – BUT 1, BUT 2, BUT 3 – Licence Professionnelle – PASS – Césure	<b>175 €</b>	0 €
<b>CURSUS MASTER :</b> – Master – Césure	<b>250 €</b>	0 €
<b>CURSUS DOCTORAT/ HDR</b>	<b>391 €</b>	0 €
<b>HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES</b>	<b>391 €</b>	0 €
INSCRIPTION SECONDAIRE		
<i>(sont concernés, les étudiants qui, après avoir effectué leur inscription principale à l'Université de Guyane souhaitent préparer un second diplôme la même année 2021/2022 à l'Université de Guyane)</i>		
<b>CURSUS LICENCE :</b> – L1, L2, L3 – BUT 1, BUT 2, BUT 3 – Licence Professionnelle – PASS/PACES – Auditeurs libres <sup>2</sup>	<b>116 €</b>	0 €
<b>CURSUS MASTER :</b> – Master – Auditeurs libres <sup>2</sup>	<b>164 €</b>	0 €
<b>CURSUS DOCTORAT/ HDR</b>	<b>260 €</b>	0 €
<b>HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES</b>	<b>260 €</b>	0 €

\*Boursier =

*Etudiants en possession de l'avis conditionnel ou définitive de bourse*

(1) Dont Bibliothèque Universitaire 34 euros, et acte de Gestion inscription et transfert : 23 euros

(2) Autorisation à suivre certains cours sans suivre les TP ni passer les examens